

En 2006, 3 040 postes ont été offerts à l'ensemble des concours et examens professionnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) : 2 547 aux concours déconcentrés et 493 aux concours nationaux. 2 336 postes ont été également ouverts aux concours de recrutement des personnels ingénieurs techniques de recherche et formation (ITRF). Les nombres de postes doivent être rapprochés des 83 000 agents titulaires ATSS et 33 800 ITRF. Parmi les concours ATSS, les postes sont principalement affectés dans les filières administrative (57,8 %) et médico-sociale (33,7 %) ; les filières laboratoire et ouvrière ne représentent respectivement que 7,8 % et 0,7 % des postes. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 58,4 % des admissions aux concours ATSS résultent des concours externes et 41,6 % des concours internes, respectivement 63,4 % et 36,6 % aux concours ITRF.

Les concours de recrutement des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé Session 2006

Globalement, 2 560 postes ont été offerts aux différents concours externes et internes de recrutement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) en 2006 contre 2 193 en 2005, soit une hausse de 16,7 %. Les évolutions sont très marquées selon la filière : 1 481 postes dans la filière administrative (+ 6,3 %), 862 pour les personnels médico-sociaux (+ 78,5 %, le nombre de postes au concours unique d'infirmier a quasiment doublé), 200 pour les personnels de laboratoire (- 27,8 %, baisse à rapprocher de celle des postes aux concours d'aide de laboratoire). Depuis le 1^{er} janvier 2006, le recrutement des personnels des corps de la filière ouvrière et technique, soit les techniciens de l'Éducation nationale, les maîtres ouvriers, les ouvriers professionnels et les ouvriers d'entretien et d'accueil, appelés à être affectés dans des collèges

et des lycées, s'effectue à l'initiative des collectivités territoriales. Seules les collectivités d'outre-mer (COM) et la Nouvelle-Calédonie comptent des candidats dans la filière ouvrière ; marginale, elle représente seulement 0,7 % des postes aux concours, soit 17 postes.

Aux examens professionnels, 480 postes au lieu de 356 en 2005 ont été ouverts, soit une augmentation de 34,8 % : deux fois plus de postes au niveau local (+ 96,8 %) contre une hausse légère de 1,7 % au niveau national. Toutes modalités de recrutement confondues, la voie des concours externes a permis de recruter 1 437 personnes, celle des concours internes 1 024 et celle des examens professionnels 477 (tableau 1). Ainsi, 2 938 candidats ont été recrutés sur les listes principales contre 2 431 en 2005, soit une hausse de 20,9 %. Le ministère

TABLEAU 1 – Concours ATSS : nombre de postes, de présents et d'admis selon la nature de recrutement (1) - Session 2006

Nature de recrutement	Postes	Inscrits	Présents	Admis (2)
Concours externes :	1 505	49 150	31 917	1 437
Concours déconcentrés	1 447	42 005	28 222	1 379
Concours nationaux	58	7 145	3 695	58
Concours internes :	1 055	26 100	20 347	1 024
Concours déconcentrés	856	20 951	17 338	825
Concours nationaux	199	5 149	3 009	199
Ensemble concours	2 560	75 250	52 264	2 461
Examens professionnels :	480	4 130	3 188	477
Concours déconcentrés	244	3 308	2 595	241
Concours nationaux	236	822	593	236
Total concours et examens professionnels	3 040	79 380	55 452	2 938

Sources : MEN-DEPP, Données OCEAN, traitement DEPP A2. Direction générale des ressources humaines.

(1) Champ : France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie.

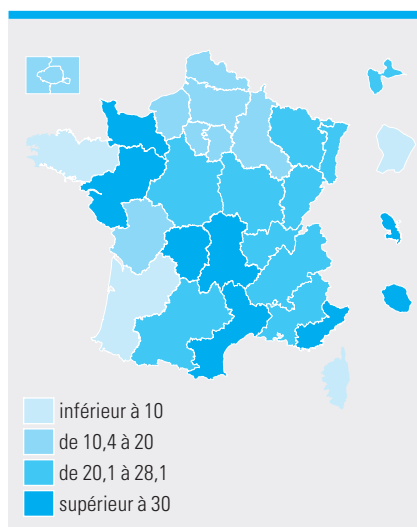
(2) Sur liste principale.

a réalisé 4 % de ses recrutements externes et 19,4 % de ses recrutements internes par le biais des concours organisés au niveau national.

Plus de deux cents recrutements déconcentrés

Afin de pourvoir les 2 547 postes offerts aux concours et examens ATSS déconcentrés, 234 recrutements ont été organisés par les académies. Elles ont enregistré 66 264 inscriptions, soit 26 candidats inscrits pour un poste offert. Ce ratio

Recrutements déconcentrés ATSS : ratio présents/poste à la session 2006



Source : MEN-DEPP

s'échelonne entre 8,8 dans l'académie de Bordeaux et 57,9 dans celle de Nice pour la France métropolitaine, et entre 1,8 et 77,5 pour les DOM. Il s'étend de 16 à 63,8 pour les territoires d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, on enregistre 18,9 candidats présents pour un poste. De fortes disparités existent : le ratio varie de 6,7 dans l'académie de Bordeaux à 41,4 dans celle de Clermont-Ferrand, de 1,5 à 48,2 dans les DOM (carte).

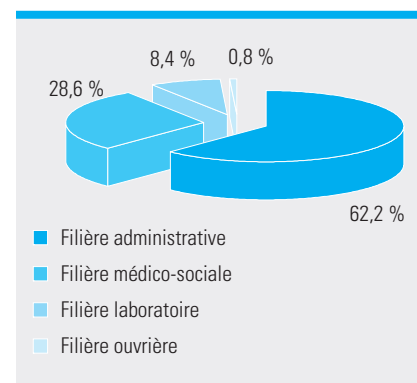
Huit recrutements sur dix au niveau local : plus de la moitié par la voie des concours externes...

Aux concours déconcentrés, 56,8 % des postes ont été offerts aux concours externes, 33,6 % aux concours internes et 9,6 % aux examens professionnels. 2 445 candidats ont été ainsi recrutés au niveau local : 2 204 aux concours (tableau 2, graphique 1) et 241 aux examens professionnels. Les recrutements externes représentent plus de la moitié des recrutements déconcentrés. Ils se caractérisent par un nombre très important de candidats inscrits (42 005) et de candidats présents (28 222) au regard des 1 379 admis sur listes principales, ce qui génère un taux de réussite global de 4,9 %. Ce taux varie fortement

selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de la filière administrative (2,6 %) et le plus élevé aux concours externes de la filière santé et sociale (26,5 %). Les recrutements les plus importants concernent les filières administrative (45,6 % des admis) et médico-sociale (45 %). Tous concours externes confondus, 95,3 % des postes ont été pourvus. Les filières administrative et laboratoire présentent les taux les plus élevés, respectivement 100 % et 98,3 % alors que celui de la filière médico-sociale est le plus bas (90,4 %).

Les concours externes déconcentrés ont permis de recruter 35,9 % de candidats extérieurs à la fonction publique. Par ailleurs, des lauréats travaillaient déjà dans

GRAPHIQUE 1 – Part des lauréats aux concours déconcentrés ATSS selon la filière



Source : MEN-DEPP

TABLEAU 2 – Concours déconcentrés des personnels ATSS (1) - Session 2006

Concours	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis (2)	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis (2)	Taux de réussite
SASU	217	16 277	10 651	217	2,0	326	7 931	6 381	327	5,1
Adjoint administratif	412	20 353	13 701	412	3,0	413	12 217	10 347	415	4,0
dont : adm. et dactylographie	107	7 975	5 586	107	1,9	142	3 673	3 163	144	4,6
administration générale	305	12 378	8 115	305	3,8	271	8 544	7 184	271	3,8
Total personnels administratifs	629	36 630	24 352	629	2,6	739	20 148	16 728	742	4,4
Assistant(e) de service social	79	487	406	78	19,2	40	18	16	9	56,3
Infirmier(e) (3)	608	2 254	1 940	543	28,0	-	-	-	-	-
Total personnels médico-sociaux	687	2 741	2 346	621	26,5	40	18	16	9	56,3
Aide de laboratoire	93	1 378	712	93	13,1	55	521	380	52	13,7
Aide technique de laboratoire	27	657	446	25	5,6	16	143	117	16	13,7
dont : Spé. sciences naturelles	6	165	118	4	3,4	3	49	39	3	7,7
Spé. sciences physiques	21	492	328	21	6,4	11	87	74	11	14,9
Spé. biochimie et microbiologie	-	-	-	-	-	2	7	4	2	50,0
Total personnels de laboratoire	120	2 035	1 158	118	10,2	71	664	497	68	13,7
Maître-ouvrier : inst. élec., sanitaires et therm.	2	96	64	2	3,1	1	28	26	1	3,8
Ouvrier professionnel	9	503	302	9	3,0	5	93	71	5	7,0
dont : Agencement intérieur	1	94	57	1	1,8	2	27	20	2	10,0
Cuisine	4	180	116	4	3,4	3	66	51	3	5,9
Équipement bureautique et audio.	1	82	26	1	3,8	-	-	-	-	-
Inst. électriques	3	147	103	3	2,9	-	-	-	-	-
Total personnels ouvriers	11	599	366	11	3,0	6	121	97	6	6,2
Total concours déconcentrés	1 447	42 005	28 222	1 379	4,9	856	20 951	17 338	825	4,8

Source : MEN-DEPP, Données OCEAN, traitement DEPP A2.

(1) Champ : France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie.

(2) Sur liste principale.

(3) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

l'administration : 28 % sont des agents non titulaires du ministère de l'éducation nationale, 8,9 % des ingénieurs ou des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (IATOSS), et 18,9 % appartiennent à l'une des trois fonctions publiques ; les agents de la fonction publique hospitalière (14,9 % des admis) présentent le taux de réussite le plus élevé aux concours externes (20,9 %). Les étudiants constituent 7,8 % des lauréats, les enseignants titulaires 0,5 %.

... un tiers aux concours internes...

Parmi les 17 338 candidats présents aux concours internes, 825 ont été admis, soit un taux de réussite (4,8 %) comparable à celui des concours externes. Dans la filière laboratoire, on compte sept présents pour un admis contre vingt-trois présents pour un admis dans la filière administrative. Les admis aux concours internes de la filière administrative représentent 89,9 % de l'ensemble, contre 45,6 % aux concours externes. La situation est inversée dans la filière santé et sociale ; les candidats reçus ne représentent que 1,1 % des admis aux concours internes contre 45 % aux concours externes. 8,3 % des admissions aux concours internes proviennent de la filière laboratoire (8,6 % pour les concours externes) ; 0,7 % des admis est issu de la filière ouvrière (0,8 % aux concours

externes). Globalement, le taux de couverture est légèrement plus élevé aux concours internes (96,4 %). Tous les postes offerts n'ont pas été pourvus dans les filières laboratoire (95,8 % des postes) et médico-sociale (22,5 %).

Logiquement, les IATOSS sont sensiblement majoritaires parmi les admis aux concours internes (46,2 %). Néanmoins, les agents non titulaires du ministère de l'Éducation nationale constituent 41 % des reçus. La part des agents de la fonction publique de l'État hors MEN s'élève à 5,4 %. Par ailleurs, les enseignants titulaires du ministère de l'Éducation nationale (4,4 % des admis) enregistrent le meilleur taux de réussite aux concours internes (9,7 %).

... et un sur dix aux examens professionnels

244 postes ont été offerts dans ce cadre, soit 9,6 % de l'ensemble des postes aux concours déconcentrés. 241 candidats sont admis sur listes principales dont 239 en catégorie B et 2 en catégorie C. La filière administrative représente la quasi-totalité de ces recrutements (99,2%) avec l'examen professionnel de secrétaire administratif ; les IATOSS constituent 99,6 % des admis. Globalement, un candidat est admis pour 10,8 présents ; la sélectivité est moins élevée que pour les recrutements externes (20,5) ou internes (21).

La moitié des lauréats a moins de 33 ans

L'âge moyen des admis aux concours déconcentrés est de 35 ans (35,2 ans pour les femmes et 33,2 ans pour les hommes). C'est aux concours externes qu'il est le moins élevé : 33,3 ans, contre 37,8 ans aux concours internes. Les trois principales filières présentent des disparités : les « moins de 30 ans » représentent 41,1 % et 37 % des admis respectivement des filières laboratoire et administrative tandis que la filière santé et sociale enregistre 17,8 % d'admis appartenant à cette tranche d'âge. Par ailleurs, la part des 40-49 ans est plus forte dans la filière santé et sociale (32,2 %) que dans les autres filières. La part des lauréats de 50 ans et plus (6,5 % des admis) est plus grande dans la filière administrative (6,8 %) que dans la filière laboratoire (5 %). Plus élevé, l'âge moyen des lauréats aux examens professionnels s'établit à 42,3 ans.

Neuf lauréats sur dix sont des femmes

Pour l'ensemble des concours déconcentrés, les femmes constituent 85,9 % des lauréats, pour 85,6 % des présents. Les contrastes sont parfois assez marqués ; les femmes composent 97,8 % des admis au concours unique d'infirmier contre 70,3 % aux concours d'aide de laboratoire. Globalement, leur taux de réussite est comparable à celui des hommes, respectivement 4,9 % et 4,7 %. Toutefois, les femmes réussissent mieux aux concours externes (5 % contre 4,4 % pour les hommes) qu'aux concours internes (4,7 % contre 5,6 % pour les hommes). Plus de la moitié des lauréates (62,4 %) est issue des concours externes contre 63,3 % pour les hommes. Largement majoritaires dans la filière santé et sociale (97,3 %), ainsi que dans la filière administrative (83,8 %), elles représentent sept admis sur dix en filière laboratoire. Aux examens professionnels, la proportion de femmes s'élève à 85,1 % ; leur taux de réussite (9,3 %) est près de deux fois supérieur à celui des concours.

Les recrutements des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) s'opère selon deux modalités : des *concours nationaux* organisés par l'administration centrale – Direction générale des ressources humaines (pour les corps dont la gestion demeure, pour tout ou partie, nationale), et des *concours déconcentrés* organisés par les rectorats et les vice-rectorats (pour les autres corps).

Les ouvertures de concours et le contingent de postes offerts aux différents concours font l'objet d'arrêtés ministériels pris après l'avis de la Direction générale de la Fonction publique. La Direction générale des ressources humaines est chargée de l'exécution de la répartition des emplois.

Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études.

Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité, ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

Les concours uniques sont ouverts aux candidats exerçant ou non une activité au sein des services publics (par exemple pour le recrutement d'infirmiers). Ils sont comptabilisés avec les concours externes.

Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats qui justifient d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou le monde associatif, ou d'un mandat d'élu local. Ils sont comptabilisés avec les concours externes.

Les examens professionnels, réservés aux fonctionnaires de l'État permettent, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.

Des admis plus diplômés aux concours externes qu'aux concours internes

La moitié des lauréats aux concours externes déconcentrés possède un diplôme de niveau III. Si les titulaires d'une maîtrise représentent 13,8 % des admis aux concours externes, leur part descend à 7,9 % aux concours internes. En revanche, la part des lauréats titulaires d'une licence est assez semblable aux concours externes (13,5 %) et internes (12,8 %). La proportion de lauréats ayant un diplôme de niveau IV (21,5 %) est trois fois plus élevée aux concours internes (37,3 %) qu'aux concours externes (12,2 %) : 17 % des admis aux concours internes ont un baccalauréat général et 16,1 % un baccalauréat technologique-professionnel. Enfin, le taux de lauréats titulaires d'un diplôme de niveau I (doctorat, DEA, DESS) s'établit seulement à 2,5 % pour l'ensemble des concours. 30,1 % des admis aux examens professionnels possèdent un baccalauréat général (16,7 %) ou technologique-professionnel (13,4 %). L'influence du niveau de diplôme, réelle sur la réussite aux concours, varie selon la filière. Les titulaires d'un DEA ou d'un DESS réussissent mieux aux concours de la filière administrative, soit un taux de réussite de 9,8 %, que les titulaires d'une licence (4,7 %) ou d'un baccalauréat général (3,6 %) ou professionnel (1,8 %). En revanche, le meilleur taux de réussite des lauréats de la filière laboratoire est associé à un baccalauréat général (40,4 %) plutôt qu'à une licence (29,4 %) ; celui des candidats admis de

la filière santé et sociale correspond à un diplôme de niveau III (26,7 %), par ailleurs prépondérant dans cette filière.

Une quinzaine de recrutements nationaux

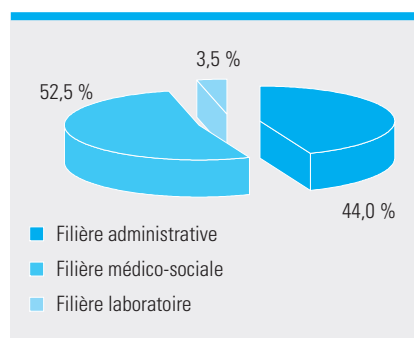
L'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale a organisé onze concours et quatre examens professionnels au titre de l'année 2006, afin de pourvoir les 493 postes offerts. 13 116 candidats se sont inscrits : 17,5 % d'entre eux auprès du SIEC (service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France) pour 18 % des présents et 16,4 % des admis. Par ailleurs, la moitié des académies enregistre de 100 à 500 inscriptions chacune. Dans les collectivités d'outre-mer et dans l'académie de la Guyane, moins de 100 candidats se sont inscrits dans chacune des académies alors qu'ils sont 900 dans l'académie de Lille. Tous concours confondus, la filière médico-sociale concentre 52,5 % des admis (tableau 3, graphique 2). La filière administrative rassemble 44 % des lauréats contre

93,7 % aux examens professionnels. Le taux de réussite aux concours nationaux s'établit à 3,8 % au lieu de 4,8 % aux concours déconcentrés : ce taux est supérieur aux concours internes (6,6 % contre 1,6 % aux concours externes). Des disparités s'affichent aussi selon les filières : les taux les plus élevés s'établissent aux concours externes et internes de la filière médico-sociale (respectivement 23,8 % et 32,5 %) et les plus faibles aux concours de la filière laboratoire (0,4 % et 1,4 %). Le taux de réussite associé aux examens professionnels s'élève à 39,8 % contre 9,3 % aux examens professionnels déconcentrés. Tous les postes ont été pourvus pour l'ensemble des recrutements nationaux en 2006.

Les agents de l'État composent près des deux tiers des admis aux concours externes, principalement des agents non titulaires. Les 199 lauréats aux concours internes sont tous des agents de l'État : 38,2 % d'entre eux sont des non-titulaires et 36,7 % des titulaires de catégorie A s'étant présentés au concours de conseiller d'administration scolaire et universitaire (CASU).

Les femmes constituent 75,9 % des admis aux différents concours nationaux : 84,5 % aux concours externes et 73,4 % aux concours internes. Leur taux de réussite global est supérieur à celui des hommes, soit 4,3 % contre 2,9 %. Largement majoritaires parmi les lauréats de la filière médico-sociale (97,8 % de femmes), le taux de féminisation descend à 53,1 % pour les personnels administratifs et 33,3 % pour les personnels de laboratoire. Aux examens professionnels nationaux, deux candidats admis sur trois sont des femmes. Tous

GRAPHIQUE 2 – Part des lauréats aux concours nationaux ATSS selon la filière



Source : MEN-DEPP

TABLEAU 3 – Concours nationaux des personnels ATSS (1) - Session 2006

Concours	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis (2)	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis (2)	Taux de réussite
AASU (3)	18	5 004	2 342	18	0,8	15	3 816	1 939	15	0,8
CASU (4)	-	-	-	-	-	80	607	478	80	16,7
Total personnels administratifs	18	5 004	2 342	18	0,8	95	4 423	2 417	95	3,9
Médecin de l'Éducation nationale	35	172	147	35	23,8	70	246	200	70	35,0
Conseiller technique de service social (3)	-	-	-	-	-	30	127	108	30	27,8
Total personnels médico-sociaux	35	172	147	35	23,8	100	373	308	100	32,5
Technicien de laboratoire	5	1 969	1 206	5	0,4	4	353	284	4	1,4
dont : Spé. biologie-géologie	2	940	525	2	0,4	2	151	119	2	1,7
Spé. sciences physiques et industrielles	3	1 029	681	3	0,4	2	202	165	2	1,2
Total personnels de laboratoire	5	1 969	1 206	5	0,4	4	353	284	4	1,4
Total concours nationaux	58	7 145	3 695	58	1,6	199	5 149	3 009	199	6,6

Sources : MEN-DEPP. Direction générale des ressources humaines.

(1) Champ : France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie.

(2) Sur liste principale.

(3) Le troisième concours d'AASU est comptabilisé avec le concours externe.

(4) Les concours uniques de CASU et de conseiller technique de service social sont comptabilisés dans les concours internes.

concours confondus, la moitié des lauréats possède un diplôme bac + 5 et plus ; si la quotité s'élevé à 69 % aux concours externes, elle passe à 49 % aux concours internes. Par ailleurs, près d'un lauréat sur trois aux examens professionnels possède un diplôme bac + 3 et un quart des admis détient un diplôme bac + 4.

Le nombre d'admis aux concours ITRF progresse de 15 %

À la session 2006, 2 336 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement des personnels ingénieurs techniques de recherche et formation (ITRF), contre 2 055 en 2005, soit une hausse de 13,7 %. On compte ainsi 1 193 postes pour la catégorie A qui regroupe les ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs, 646 pour la catégorie C (adjoints et agents techniques) et 497 pour les techniciens, seul corps de catégorie B. Trois postes sur cinq ont été ouverts aux concours externes ; le concours externe d'IGE offre près de quatre fois plus de postes que l'interne (tableau 4).

La sélectivité des concours externes est fortement contrastée selon le corps : globalement, 43,4 candidats sont inscrits pour un poste ouvert, mais ce ratio est plus élevé pour les concours de catégorie A, avec 77,2 candidats inscrits pour un poste au concours externe d'IGE. En catégories B et C, on retrouve des ratios plus courants avec 16,3 candidats inscrits pour un poste en catégorie C et 12,7 candidats en catégorie B. Pour les concours internes, ce rapport est globalement de 16,3 candidats pour un poste ouvert. Le taux le plus élevé s'établit au concours d'ASI (28 candidats pour un poste) et le plus faible au concours d'IGR (8,7 candidats pour un poste).

2 134 candidats ont été reçus sur listes principales à l'ensemble des concours (1 856 en 2005), soit un taux de couverture global de 91,4 % au lieu de 90,3 % en 2005. 96,8 % des postes offerts aux concours de technicien ont été pourvus, contre seulement 80,2 % des postes aux concours d'IGR. Les taux de couverture aux concours internes (94 %) sont supérieurs à ceux des

TABLEAU 4 – Concours des personnels ITRF - Session 2006
France métropolitaine + DOM

Corps	BAP	Concours externes (1)					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis (2)	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis (2)	Taux de réussite
Ingénieur de recherche (IGR)	A	19	785	759	17	2,2	2	4	4	2	50,0
	B	8	389	388	8	2,1	3	9	7	3	42,9
	C	28	1 086	1 063	26	2,4	2	6	6	2	33,3
	D	12	463	446	7	1,6	3	18	18	2	11,1
	E	47	2 128	2 095	36	1,7	20	281	274	15	5,5
	F	5	161	160	3	1,9	4	16	15	4	26,7
	G	13	173	158	7	4,4	2	10	7	2	28,6
	I	36	951	929	30	3,2	23	171	169	18	10,7
	Total	168	6 136	5 998	134	2,2	59	515	500	48	9,6
Ingénieur d'études (IGE)	A	44	3 295	3 237	44	1,4	7	44	43	7	16,3
	B	22	1 481	1 472	22	1,5	3	14	13	3	23,1
	C	40	1 962	1 959	35	1,8	7	71	68	6	8,8
	D	23	2 147	2 131	22	1,0	4	8	8	3	37,5
	E	132	11 922	11 823	123	1,0	37	835	809	31	3,8
	F	49	5 166	5 090	45	0,9	11	108	105	11	10,5
	G	33	997	997	32	3,2	11	124	109	9	8,3
	I	144	10 618	10 509	132	1,3	51	844	762	43	5,6
	Total	487	37 588	37 218	455	1,2	131	2 048	1 917	113	5,9
Assistant ingénieur (ASI)	A	14	830	495	13	2,6	9	148	144	9	6,3
	B	10	524	288	8	2,8	3	8	7	3	42,9
	C	25	766	301	24	8,0	9	102	99	8	8,1
	D	3	181	76	3	3,9	-	-	-	-	-
	E	59	5 433	2 899	55	1,9	29	756	727	28	3,9
	F	24	2 146	1 016	20	2,0	21	346	321	19	5,9
	G	33	430	242	21	8,7	23	302	293	18	6,1
	I	36	1 898	803	30	3,7	50	2 368	2 334	47	2,0
	Total	204	12 208	6 120	174	2,8	144	4 030	3 925	132	3,4
CATÉGORIE A Technicien RF	Total	859	55 932	49 336	763	1,5	334	6 593	6 342	293	4,6
CATÉGORIE B Adjoint technique RF, Agent technique RF	A	53	524	315	51	16,2	8	55	49	8	16,3
	B	17	220	114	15	13,2	11	40	37	11	29,7
	C	45	230	130	40	30,8	13	42	42	13	31,0
	D	7	81	33	7	21,2	-	-	-	-	-
	E	72	983	683	72	10,5	25	201	188	25	13,3
	F	44	594	355	43	12,1	23	153	150	22	14,7
	G	26	141	102	21	20,6	27	237	234	27	11,5
	I	58	1 328	838	58	6,9	68	1 341	1 330	68	5,1
	Total	322	4 101	2 570	307	11,9	175	2 069	2 030	174	8,6
CATÉGORIE C Ensemble	A	53	372	224	50	22,3	20	88	88	19	21,6
	B	10	138	86	9	10,5	7	23	23	6	26,1
	C	26	106	64	18	28,1	5	11	10	4	40,0
	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	F	17	600	389	15	3,9	22	225	217	22	10,1
	G	141	1 107	726	114	15,7	107	876	853	102	12,0
	I	77	2 954	2 017	77	3,8	161	3 652	3 606	161	4,5
	Total	324	5 277	3 506	283	8,1	322	4 875	4 797	314	6,5
Ensemble	1 505	65 310	55 412	1 353	2,4	831	13 537	13 169	781	5,9	

Sources : MEN - DEPP. Direction générale des ressources humaines.

(1) Les troisièmes concours d'IGE et d'ASI sont comptabilisés avec les concours externes.

(2) Sur liste principale.

concours externes (89,9 %), à l'exception des concours d'IGE (93,4 % à l'externe contre 86,3 % à l'interne). Toutefois, pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Tous concours confondus, le taux de réussite s'établit à 3,1 %. Les taux les plus élevés sont associés aux concours de catégories B et C, respectivement 10,5 % à celui de technicien et 7,2 % à ceux d'adjoint et d'agent techniques. En revanche, ce taux est nettement inférieur pour les concours de catégorie A (1,9 %).

La répartition des lauréats selon le corps et la branche d'activité professionnelle (BAP) montre d'importantes disparités par nature de recrutement. Globalement, la BAP I (Gestion scientifique et technique) rassemble près d'un tiers des lauréats ; cette représentativité s'élevé à 43,1 % aux concours internes contre 24,2 % aux concours externes. Par ailleurs, 21,1 % des candidats aux concours externes sont admis dans la BAP E (Informatique et calcul scientifique) et 20,2 % des lauréats aux concours internes appartiennent à la BAP G (Patrimoine, logistique et prévention).

La BAP D (Sciences humaines et sociales) présente la plus faible représentativité tant aux concours externes (2,9 %) qu'internes (0,6 %) (graphiques 3 et 4).

Les concours de recrutement des personnels ingénieurs techniques de recherche et formation (ITRF) s'effectuent par branches d'activité professionnelle (BAP) et emplois-types. Les modalités d'organisation des concours de catégorie A ont été modifiées en 2002 : ces concours comportent désormais une phase d'admissibilité nationale (un même jury pour tous les postes offerts dans le même corps, la même BAP et le même emploi-type) et une phase d'admission locale (organisée au niveau de chaque établissement dans lequel un poste au moins est à pourvoir dans cet emploi-type).

Inscrits. Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclaré admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

183 postes offerts aux concours de recrutement des personnels des bibliothèques

En 2006, six concours, en prenant en compte le concours de conservateur chartiste, ont été organisés par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Villeurbanne, contre trois en 2005. Globalement, 127,9 candidats sont inscrits pour un poste aux concours externes contre 25 aux concours internes. Ainsi, 183 candidats ont été reçus aux différents concours. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (5,4 %) qu'aux concours externes (1,5 %). Tous les postes ont été pourvus à l'exception du concours interne de conservateur (89,3 %) (tableau 5).

Catherine Valette, DEPP A2

Pour en savoir plus

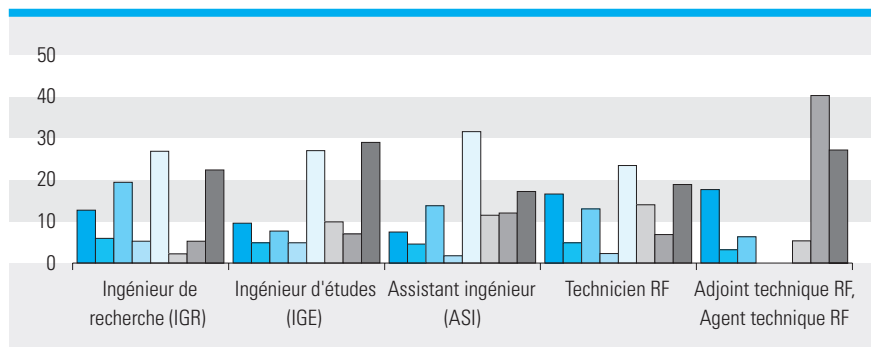
www.education.gouv.fr

TABLEAU 5 – Concours des personnels des bibliothèques - session 2006
(France métropolitaine + DOM)

	Concours externes				Concours internes			
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admis
Conservateur d'État (1)	26	1 781	992	29	28	257	201	25
Bibliothécaire d'État	11	2 581	1 368	11	7	602	456	7
Bibliothécaire adjoint spécialisé	28	543	330	28	19	450	364	19
Assistant des bibliothèques	11	4 011	2 070	11	8	915	539	8
Magasinier en chef	9	1 954	1 055	9	36	229	199	36
Total	85	10 870	5 815	88	98	2 453	1 759	95

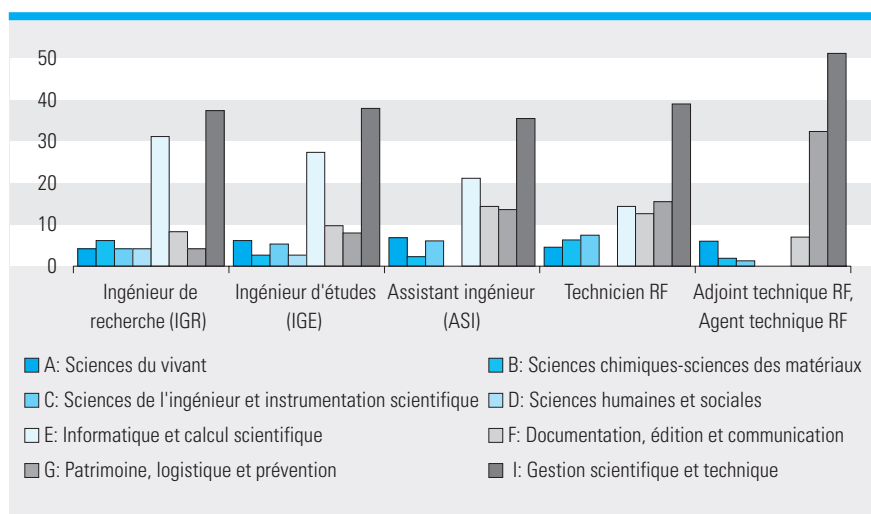
(1) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

GRAPHIQUE 3 – Répartition des recrutements externes ITRF par corps et selon la branche d'activité professionnelle (BAP)



Source : MEN-DEPP

GRAPHIQUE 4 – Répartition des recrutements internes ITRF par corps et selon la branche d'activité professionnelle (BAP)



Source : MEN-DEPP

Source et définitions

Les résultats aux différents concours de recrutement des personnels ATSS proviennent de la collecte d'informations académiques effectuée à partir d'extractions du système de gestion OCEAN par les Divisions des examens et concours. Des données « papier » complémentaires sont issues de ces mêmes divisions ou des Divisions des personnels administratifs. Les données relatives aux concours nationaux ATSS, aux concours ITRF et aux concours des personnels des bibliothèques sont transmises par la Direction générale des ressources humaines.

Champ. France métropolitaine, départements d'outre-mer (DOM), collectivités d'outre-mer (COM) et Nouvelle-Calédonie.

Taux de couverture. Rapport du nombre d'admis sur liste principale au nombre de postes, en pourcentage.

Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis sur liste principale au nombre de présents, en pourcentage.